

Département de Haute Savoie
Commune de REYVROZ

**SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

ZONAGE D'ALIMENTATION

(Article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales - article 54
loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques)

ECHELLE : 1/4 000

Version n°
1

Date
MARS 2012

Dessiné par
M. BIVIER

Vérifié par
B. MUFFAT



LE TELVICA
189 chemin du lac à truelle
69 300 CALuire ET CURIE
Tél : 04.72.44.89.60
Fax : 04.37.40.23.99
edacere@edacere.com
www.edacere.com

Délimitation des zones

ZONES URBAINES

- U Zone urbaine d'assainissement collectif futur
- U1 Zone urbaine d'assainissement NON collectif
- Up Zone urbaine couverte par un périmètre rapproché de captage eau potable

ZONES A URBANISER

- 1 AU* Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme, et par tranches fonctionnelles (assainissement collectif obligatoire)
- 1 AUv Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme, par tranches fonctionnelles et avec Orientation d'Aménagement (assainissement collectif obligatoire)
- 1 AU Zone d'urbanisation future simple à court ou moyen terme (assainissement collectif obligatoire)
- 2 AU Zone d'urbanisation future simple (assainissement collectif obligatoire)
Urbanisation non programmée (zone inconstructible)
- 1 AUe Zone d'équipements sportifs et culturels

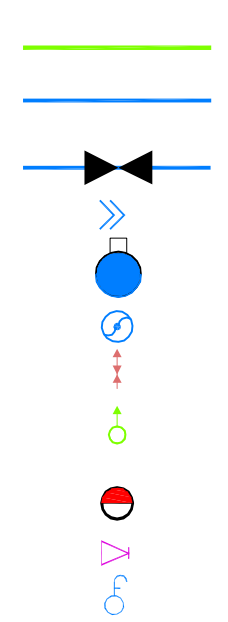
ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole d'intérêt paysager

ZONES NATURELLES

- Nb Zone d'habitat diffus, à gérer "en l'état" (assainissement non collectif)
- N Zone naturelle protégée
- Nh Zone de protection des milieux humides
- Na Zone de protection des alpages
- Nsm Zone de pratique des sports mécaniques tout terrain

- LEGENDE**
- Conduite adduction
 - Conduite distribution
 - Vanne
 - Captage
 - Réservoir
 - Station de pompage
 - Vidange
 - Ventouse
 - Poteau d'incendie
 - Réducteur ou stabilisateur de pression
 - Fontaine Bassin



Zone de fourniture du réseau d'eau potable sous
réserve d'acceptabilité de la commune et sous
réserve d'aménagement supplémentaire

